



BARÈME DES HONORAIRES

GeCo Immobilier

Montants exprimés TTC (sauf mention contraire) – barème susceptible d'évolution selon la réglementation et la fiscalité applicables.

Informations importantes

Les honoraires liés à la mise en location et à l'état des lieux d'entrée (baux d'habitation) sont facturés dans la limite des plafonds légaux en vigueur et ne peuvent être imputés au locataire au-delà de ces plafonds.

Pour l'état des lieux d'entrée : tarif de référence 3 € / m² (dans la limite du plafond légal en vigueur – tarif évolutif selon la réglementation).

Les honoraires de gestion sont calculés sur les loyers charges comprises effectivement encaissés.

État des lieux de sortie : offert (0 €) – selon conditions prévues au mandat.

MENTIONS LÉGALES ET INFORMATIONS AGENCE

Éléments	Informations (à compléter)
Raison sociale	GECO IMMOBILIER – [forme juridique] – [capital]
Adresse	46 avenue Emile Dewoitine 31200 TOULOUSE
SIREN / RCS	977 997 980 Toulouse
TVA intracommunautaire	FR32977997980
Carte professionnelle (Loi Hoguet)	n° – délivrée par [CCI Toulouse] – mentions : Transaction / Gestion immobilière
Garantie financière	ALLIANZ police n° 41543943 – 110 000 €
Assurance RCP	ALLIANZ - 16406262
Médiation de la consommation	13 rue des fleurs Toulouse
Contact	Geco-immobilier.fr – contact@geco-immobilier.fr



GESTION LOCATIVE (NUE / MEUBLÉE – RÉSIDENCE PRINCIPALE)

Prestation	Base de calcul	Honoraires	À la charge de
Gestion courante	% des loyers CC encaissés	7,20 % TTC	Bailleur

MISE EN LOCATION (NUE / MEUBLÉE – BAIL D'HABITATION)

Prestation	Base de calcul	Honoraires	À la charge de
Honoraires de location (visites, dossier, rédaction du bail)	€ / m ² surface habitable	10 € / m ²	Locataire + Bailleur (plafonds légaux)
État des lieux d'entrée	€ / m ² surface habitable	3 € / m ²	Locataire + Bailleur (plafonds légaux)
État des lieux de sortie	Forfait	Offert (0 €)	Bailleur
Prestation d'entremise et de négociation	% sur le loyer annuel hors charges	2,50 %	Bailleur

Nota : la part imputable au locataire est plafonnée et facturée conformément aux plafonds légaux en vigueur (zone et réglementation applicables).

GESTION COLOCATION

Prestation	Base de calcul	Honoraires	À la charge de
Formule Essentiel	% des loyers CC encaissés	8,40 % TTC	Bailleur
Formule Tout inclus	% des loyers CC encaissés	10,00 % TTC	Bailleur
Relocation (entrée d'un colocataire)	Forfait / chambre	150 € TTC / chambre	Bailleur et/ou locataire (selon cadre légal)

Nota : si des honoraires de relocation sont imputés au locataire dans le cadre d'un bail d'habitation, ils sont appliqués dans la limite des plafonds légaux en vigueur.



LOCATION SAISONNIÈRE (LCD) – GESTION / CONCIERGERIE

Prestation	Base de calcul	Honoraires	À la charge de
Gestion / conciergerie	% des loyers encaissés	23 % TTC (hors ménage et frais plateformes)	Propriétaire

Nota : ménage, linge, consommables et frais de plateformes sont facturés en sus, selon modalités définies au mandat / contrat.

BAIL MOBILITÉ

Prestation	Base de calcul	Honoraires	À la charge de
Gestion bail mobilité	% des loyers encaissés	15 % TTC	Bailleur

GESTION – LOCAUX COMMERCIAUX

Nota : pour les locaux commerciaux, certaines bases et montants peuvent être exprimés en HT (ex. loyer annuel HT/HC, état des lieux à 2 € HT / m²). TVA applicable selon réglementation en vigueur.

Prestation	Base de calcul	Honoraires	À la charge de
Gestion courante	% des loyers CC encaissés	7,20 % TTC	Bailleur
Honoraires de mise en location	% du loyer annuel HT/HC	15 %	Preneur
Rédaction d'actes : bail / renouvellement / avenant / subrogation	% du loyer annuel HT (nouveau)	1,50 %	Preneur
Constat d'état des lieux	Prix au m ² de la surface commerciale	2 € HT / m ²	Partagé bailleur / preneur

ASSURANCES

Prestation	Base de calcul	Honoraires / prime	À la charge de
Garantie Loyers Impayés (GLI)	% du loyer CC	3 %	Bailleur



CONTENTIEUX

Prestation	Base de calcul	Honoraires	À la charge de
Suivi / relances / constitution dossier contentieux	Taux horaire	100 € / heure	Bailleur

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Prestation	Base de calcul	Honoraires	À la charge de
Photos professionnelles (x10)	Forfait	180 €	Bailleur
Visite virtuelle	Forfait	120 €	Bailleur
Aide à la déclaration fiscale	Forfait	120 €	Bailleur
Représentation en Assemblée générale	Forfait	120 €	Bailleur
Rédaction d'avenant au bail	Forfait	300 €	Bailleur
Suivi de travaux (500 € HT à 1 000 € HT)	Forfait	60 €	Bailleur
Suivi de travaux (au-delà de 1 000 € HT)	% du montant total des travaux TTC	6 %	Bailleur

CONDITIONS GÉNÉRALES (RAPPEL)

Les honoraires sont dus conformément au mandat/contrat signé et à la réglementation applicable. Les prestations exceptionnelles font l'objet d'un accord préalable (devis et validation écrite).

Conformément à la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 dite loi Hoguet, à son décret d'application n°72-678 du 20 juillet 1972, ainsi qu'à la loi ALUR, le présent barème constitue le barème maximum des honoraires pratiqués par GeCo Immobilier. Les honoraires sont exprimés toutes taxes comprises (TTC).

Le présent barème est communiqué à titre informatif et est susceptible d'être mis à jour. La version en vigueur est celle affichée et/ou publiée par l'agence au jour de la signature du mandat/contrat.